

# ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE : AFGSU NIVEAU 2

La formation aux gestes et soins d'urgence a été introduite par le ministère en charge de la santé en 2006.

Elle s'adresse aux personnels des établissements de santé.

Elle comporte deux niveaux :

- AFGSU 1 pour les personnels non soignants
- AFGSU 2 pour les personnels soignants

Elle est obligatoire pour certaines professions de santé et est intégrée dans la plupart des formations initiales médicales et paramédicales.

## PUBLIC CONCERNÉ

Médecins, chirurgiens dentistes, sages-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants, masseurs kinésithérapeutes, pédicures podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, audioprothésistes, opticiens lunettiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens

## PRÉ-REQUIS

Personnel soignant en activité.

## OBJECTIFS

Permettre aux personnels d'être capable d'assurer une prise en charge satisfaisante des urgences dans tous les établissements de santé.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Enseignement basé sur une pédagogie active et participative associant cours magistraux brefs, réflexion de groupes et mises en situation.

## FORMATEURS

Nos formateurs AFGSU sont des professionnels de santé de toutes catégories en activité dans un service d'urgences, de réanimation ou de SAMU. Ils sont eux-mêmes titulaires de l'attestation de niveau 2 et répondent à certains critères d'expérience professionnelle en matière de prise en charge des urgences vitales. Ils ont suivi une formation de formateur AFGSU qui est actualisée tous les 2 ans. Nous respectons le principe de la formation par pairs : médecins formés par médecins, infirmiers par infirmiers...

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

12 personnes maximum

## DURÉE

3 journées de 7 heures

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les objectifs de chaque module sont indiqués dans l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

## NIVEAU 2 : 21 H

Module	Contenu (résumé)	Temps
Urgences vitales	<ul style="list-style-type: none"><li>• protection</li><li>• alerte</li><li>• LVA PLS</li><li>• obstruction aiguë des voies aériennes</li><li>• hémorragie</li><li>• RCP avec matériel</li><li>• appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux</li><li>• maintenance et matériovigilance des matériels d'urgence</li></ul>	10 h
Urgences potentielles	<ul style="list-style-type: none"><li>• malaise</li><li>• traumatisme</li><li>• plaie</li><li>• brûlure</li><li>• hygiène</li><li>• immobilisation</li><li>• retrait éventuel d'un casque</li><li>• relevage et brancardage</li><li>• accouchement inopiné</li><li>• protection face à un risque infectieux</li></ul>	7 h
Risques collectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• alerte des populations</li><li>• situations d'exception au sein de l'établissement</li><li>• mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSEC)</li><li>• du plan blanc ou plan bleu</li><li>• risques NRBC-E</li><li>• dispositifs de protection individuelle.</li></ul>	4 h

L'AFGSU a une validité de 4 ans. Afin de proroger cette validité, il est nécessaire de suivre une formation d'actualisation des connaissances dont la durée est d'une journée.